

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le six Juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 02 Juin 2016

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 02 Juin 2016

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint – Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint – Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint – Martine BAUDOT – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Marie-Claude JOLY – Jacques CAILLEUX – Antoine FONT – Carole CHEVREUX – Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Brigitte DURAND à Mme Martine BAUDOT – Mr Jean-Pierre MONS à Mme Carole CHEVREUX – Mr Patrick DUVIC à Mr Philippe BOURGEOIS – Mr Éric BEC à Mme Sandrine LION

**EXCUSÉ** : Mr François JOST

**Secrétaire de séance** : Mme Anne-Marie GERVAIS

---

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 03 Mai 2016.

Remarque est faite que le compte rendu doit relater uniquement les sujets présentés lors du Conseil Municipal, mettre les informations complémentaires en appendice.

### **1 – PROROGATION DU VVRA (Villes et Villages Remarquables de l'Anjou)**

Le 05 Avril 2013, la Commune a sollicité le Conseil Départemental de Maine et Loire pour intégrer le programme du VVRA (Villes et Villages Remarquables de l'Anjou) permettant de subventionner des travaux d'aménagements touristiques à hauteur de 20 % sur un programme de 3 ans de Juin 2013 au 27 Juin 2016.

Le Conseil Départemental de Maine et Loire a répondu favorablement à cette demande le 13 Mai 2013, en accordant une subvention de 100 000 € sur un total de 500 000 € HT de travaux, pour la réalisation de cette opération.

Certaines actions n'étant pas achevées, la commune a la possibilité de demander une prorogation sur une seule année, sans possibilité de modification d'actions ni dans la nature, ni concernant le montant. Voir point sur les actions ci-joint.

La maîtrise d'ouvrage, concernant l'action 3 – Aménagement d'une aire de camping-cars, a été transférée à la Région ou à la SOPRAF, ainsi que les subventions qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**ACCEPTE** accepte et demande la prorogation d'un an du programme concernant le VVRA au Département de Maine-et-Loire;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette prorogation.

### **2 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Changement d'imputation suite à la modification de la nomenclature des communes en 2016. Ces imputations étaient déjà inscrites au budget 2016, il convient de les changer de compte. Elles concernent les plantations (action 6 du VVRA et l'achat du Kangoo).

2152 – Installation de voirie vers 2128 – Autres agencements et aménagements de terrain (Action 6 VVRA).

2158 – Matériel de voirie vers 2182 – Matériel de transport (Kangoo).

2152 Installation de voirie	- 6 700 €
2128 Autres agen. Et amé. De terrain	+ 6 700 €
2158 Matériel de voirie	- 5 780 €
2182 Matériel de transport	+ 5 780 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

‣ **AUTORISE** Mme le Maire, Régine CATIN, à effectuer les différents virements sur les comptes concernés par la proposition d'imputation ci-dessus.

### 3 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

La Commune de Fontevraud-l'Abbaye, pour ses besoins de financement, souhaite renouveler une ligne de trésorerie de 80 000 €, pour faire face à d'éventuels besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée en 2013 et il est proposé de maintenir l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 80 000€ – Opération : ligne de trésorerie – Durée : 12 mois. Il convient que le Conseil Municipal délibère pour autoriser le Maire à renouveler le contrat à venir.

Pour rappel taux en 2015 : Euribor 3 mois moyenné + 1,70% soit 1,663 % - commission 0,70 % l'an.

Proposition 2016 : Euribor 3 mois moyenné + 1,70% soit 1,451% (-0,249%) - commission 0,70% l'an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 80 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de Trésorerie, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Anjou Maine, pour une durée de UN an à compter du 18 septembre 2016 date de l'échéance de ligne de trésorerie actuellement en cours.
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie,
- Autorise Mme le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de Trésorerie
- Inscrit les crédits nécessaires aux paiements des intérêts générés pendant la durée des avances de Trésorerie.

#### 4 – CONTRAT CUI

Un des contrats CUI (Contrat Unique d'Insertion) se termine le 31 août 2016. Une reconduction peut avoir lieu tous les ans, pendant 5 années (durée maximale), Le 1<sup>er</sup> contrat (Sep.2014–Août 2015) était pris en charge à 90 % par le Département, le 2<sup>ème</sup> contrat (Sept.2015–Août 2016) à 80 % (-62,13€ par mois), baisse de 10 % tous les ans.

Pour la 3<sup>ème</sup> année (Sept.2016–Août 2017) la reconduction subit une nouvelle baisse de prise en charge de 10 %, soit - 55,77€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- Décide de reconduire le contrat CUI du 1<sup>er</sup> Septembre 2016 au 31 Août 2017
- Autorise Mme le Maire ou ses Adjointes à signer le nouveau contrat.

#### 5 – DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIALE (DPC)

La zone retenue par la Commission Cadre de vie incluait la rue Robert d'Arbrissel, l'avenue Rochechouart ainsi que la rue des Roches jusqu'aux laboratoires BROTHIER.

Le dossier a été transmis à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ainsi qu'à la Chambre des Métiers. Suite à leur analyse, la CCI proposait de restreindre la zone au centre bourg. Après discussion, lors de la commission cadre de vie du 18 Mai 2016, celle-ci a décidé d'inclure au moins les commerces et artisans du haut de la l'Avenue des Roches, et d'arrêter la zone à la rue des Perdrielles. Si elle exerce son droit de préemption, la Commune aura 2 ans pour recruter un gérant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Valide le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel que proposé ;
- Institue à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et baux commerciaux ;
- Autorise Mme le Maire à exercer ce droit de préemption, au nom de la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE, suite à la validation de chaque cas, par le Conseil municipal.

#### 6 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Une déclaration d'intention d'Aliéner concernant les parcelles D819, D827, D1044, D826 et D823 situées 28 rue Robert d'Arbrissel nous a été adressée par maître CHALOPIN-BARRÉ, notaire à Saumur.

Sur les parcelles D819, D827, D1044, D826, la commune ne préempte pas et a déjà retourné la DIA le 24 Mai 2016.

Mme le Maire rappelle aux Elus que lors de l'élaboration du PLU un emplacement réservé en fond de parcelle, a été classé en zone 2AU en vue de la création d'un parking et d'une liaison douce parallèle à la rue Robert d'Arbrissel. Seule la parcelle D823 (115 m<sup>2</sup>) est concernée par cette réglementation.

Pour mémoire, en 2014, sur la parcelle voisine D816, une estimation de France Domaine établissait un prix spécifique (1500€) pour le fond de parcelle en jardin de 380 m<sup>2</sup> situé dans cette sone, classé en 2AU et en zone réservée du PLU.

En 2014, sur la parcelle voisine D816, une estimation de France domaine établissait 1 500€ pour le fond de parcelle en jardin de 380 m<sup>2</sup> classé également en 2AU et en zone réservée du PLU, en vue de la création d'un parking et d'une liaison douce.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

‣ **REFUSE** d'exercer son droit de préemption, et demande à Mme le Maire d'informer l'acheteur de la réglementation précise de la zone 2AU.

## 7 – POINT COMMISSION

### Commission cadre de vie :

**Ruisseau l'Arceau** : Suite à l'envoi du dossier de reconnexion d'une source du ruisseau de l'Arceau par l'intermédiaire d'un tracé naturel sinueux sur un linéaire total d'environ 30 mètres linéaires, la Police de l'Eau nous transmet un avis favorable.

**Modification du PLU** : Suite à notre demande, la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement nous a transmis son avis sur la modification du PLU. Celle-ci concerne la dénomination de la zone de la Cad'humeau, en vue de l'installation d'un ou deux artisans de la commune. SAUMUR AGGLO émet un avis positif sur cette modification et précise que la désolidarisation du site classé avec l'AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) pourrait aussi figurer sur cette modification.

### Commission fleurissement :

En 2015, la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE a été retenue par le Département de Maine et Loire et sélectionnée par la Région en 2016 pour l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur. La Commission Régionale visitera la commune le 15 Juin 2016. Les résultats seront connus à l'automne 2016.

### Commission communication :

**La lettre communale** a été déposée dans les boîtes aux lettres des Fontevristes en début de semaine 23.

**Les Escapades** se dérouleront les Mercredis du 20 Juillet au 17 Août 2016.

### Commission bâtiments :

**Chapelle notre Dame de Pitié** : Le campanile et la cloche sont reposés. Le beffroi en bois a été remplacé. La coiffe en fer du clocher, en dessous de la croix, est à refaire, ainsi que les arêtes de la toiture.

Mr LATRON (Direction Régional des Affaires Culturelles – DRAC) sera présent le Mardi 14 Juin 2016 à 12h00, sur site, pour valider le chantier. Ces travaux ont été financés à 40% par la DRAC.

Mme le Maire propose le nettoyage du site pour cette visite par des bénévoles.

### Commission voirie :

La tondeuse manuelle, utilisée pour 3 espaces étroits de la commune, est en panne. Les réparations se montent à 1 200 €. Celle-ci, était mise à la disposition du personnel de la maison de Retraite Aliénor d'Aquitaine, pour l'entretien courant de leurs extérieurs.

Mr GAGER, Directeur de la Maison de retraite, se propose d'acquérir une tondeuse manuelle et de la mettre, à son tour, à la disposition du personnel de la Commune. Une convention sera établie dans ce sens, ainsi que pour déterminer à qui revient la charge de l'entretien de ce matériel.

**Fontaine** : Suite aux avaries de 2015 sur la fontaine, l'entreprise SIREV a proposé un devis de 1 500 € pour remplacer la pompe. Le maître d'œuvre refuse ce devis car des malfaçons ont été constatées. L'entreprise SIREV va poser la nouvelle pompe le Mardi 14 Juin 2016 sans frais supplémentaires. Cette réparation devra assurer le bon fonctionnement de la fontaine jusqu'au mois de Septembre 2016. Ensuite, l'assise de la fontaine sera refaite pour une utilisation optimale et durable.

Il sera demandé, à SAUMUR AGGLO, une remise gracieuse des 372 m<sup>3</sup> (4,80 €/m<sup>3</sup>) d'eau perdue dû à ces dysfonctionnements, ainsi que la pose d'un compteur non soumis à l'assainissement.

**Chemin du Bois Minet** : Nous sommes toujours en attente des recherches cadastrales du cabinet Branly concernant le tracé de celui-ci.

**Travaux entrée Nord** : L'exécution des travaux se réalise dans les délais prévus. Les deux panneaux d'entrée de bourg, dont un sera posé au début de l'entrée Nord, et l'autre à l'entrée Sud (route de LOUDUN) sont prêts.

Une rencontre est prévue le 13 Juin 2016 à 19h au panorama, pour définir l'emplacement exact de ces 2 panneaux.

Un complément de signalétique touristique sera aussi livré et posé prochainement.

**Parking Cad'humeau** : Une des entreprises, intervenant sur l'entrée Nord, a déposé des gravillons sur le parking du stade malgré un refus de Mr Philippe BOURGEOIS, Adjoint responsable de la voirie. Suite à cette remarque l'entreprise s'engage à effectuer la réfection qui s'impose.

Des modifications pourront avoir lieu sur cet espace, elles seront abordées lors de la prochaine commission voirie.

**Assainissement** : L'analyse des offres aura lieu le 28 Juillet 2016, pour un début de travaux au dernier trimestre 2016.

## 8 – QUESTIONS DIVERSES

PNR : Mme le Maire informe les Elus des différents projets solaires photovoltaïques concernant l'investissement des communes et administrés. Devant l'intérêt des Elus, une rencontre sera demandée au PNR (Parc Naturel Régional) pour plus amples informations.

Marché et terrasses : Ces sujets seront abordés lors de la prochaine Commission cadre de vie en Septembre 2016.

Location du parquet : Suite à quelques demandes, Mme le Maire propose la location du parquet communal aux Fontevristes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

‣ **AUTORISE** la location du parquet communal aux Fontevristes au tarif suivant :

Caution : 400 € – Location : 250 € (quelques soit la surface demandée).

Il est précisé que seul les Agents techniques sont autorisés à effectuer le transport, la pose et la dépose du parquet communal.

Amicale des Sapeurs-pompiers : Suite à leur demande de subvention communale de 1 000€, et au renouvellement du bureau, le Conseil municipal avait demandé la présentation des documents budgétaires 2015 ainsi que la composition du nouveau bureau. Une somme de 1000€ avait été imputée au compte 6574.1 mais non ciblée sur l'Amicale des Sapeurs-pompiers en l'attente de ces documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

‣ **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1000 € au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-pompiers. Cette subvention portera le numéro 6 du tableau annuel des subventions communales.

Un courrier leur sera envoyé pour leur préciser qu'ils devront sans doute revoir le financement de la soirée de la sainte Barbe qui ne devrait pas être déficitaire.

Commerçants et artisans : Il a été suggéré de rappeler aux commerçants que la présence d'animaux dans leurs établissements est interdite, sauf dérogation, pour des raisons d'hygiène et sanitaire.

ZAC du Clos des Perdrielles : Suite à la réunion du 25 Mai 2016, la SODEMEL doit fournir une estimation après un affinement et une optimisation du projet. Elle informe aussi la Commune que deux analyses sont encore nécessaires : l'analyse des sols et l'analyse acoustique du site.

Urbanisation centre historique : La poursuite de l'analyse des logements situés dans cette zone a eu lieu le 08 Juin 2016, en présence de SAUMUR AGGLO, du Département, du Cabinet Préau et des membres du CoPil disponibles.

Compteur LINKY : Une information sur le déploiement du compteur Linky (réseau ERDF) en Maine et Loire nous a été transmise pour information aux Elus.  
Suite à certains questionnements et inquiétude, il est proposé de demander la programmation d'une réunion publique.

Prochaines réunions :

13 Juin 2016 : Panorama à 19h pour emplacement panneaux entrée de bourg  
14 Juin 2016 : Réunion information Anjou Vélo Vintage au Foyer Yves Duteil à 20h30  
15 Juin 2016 : Visite Commission Régionale des Villes et Villages Fleuris à 17h15

Régine CATIN		Anne-Marie GERVAIS	
Patrice VÉRITÉ		Marie-Claude JOLY	
Fabienne RANGER		Brigitte DURAND	Pouvoir M.BAUDOT
Philippe BOURGEOIS		Patrick DUVIC	Pouvoir P.BOURGEOIS
Sandrine LION		Jacques CAILLEUX	
François JOST	Excusé	Antoine FONT	
Martine BAUDOT		Carole CHEVREUX	
Éric BEC	Pouvoir S.LION	Jean-Pierre MONS	Pouvoir C.CHEVREUX
Louissette TRICHET		Marie-Paule FOUACHE	
Fabien LAURENT			